

Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en vigueur portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président à effet de fixer les tarifs des manifestations scientifiques, colloques, séminaires et écoles d'été pour un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 euros ;

Considérant la tenue de la manifestation scientifique Journées Codages et Cryptographie (JC2) 2027 qui aura lieu du 4 au 9 avril 2027 et les coûts d'organisation associés ;

Considérant que les recettes des droits d'inscription seront perçues par l'université de Bordeaux.

Décide

Article 1. Objet

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Nom de l'événement : Journées Codages et Cryptographie (JC2) 2027

Type d'événement : ☒ colloque ☐ journée d'étude ☐ école d'été ☐ autre, précisez :

Dates de l'événement : du 4 au 9 avril 2027

Structure organisatrice à l'université de Bordeaux : Institut de Mathématiques de Bordeaux

1_ Tarifs inscriptions

	Période de validité du tarif	Public	Tarif HT	Taux de TVA appliqué*	Tarif TTC	Description des prestations incluses
Tarif 1	14/09/2026 - 30/11/2026	doctorants et postdoctorants (early bird)	450,00 €	10%	495,00 €	entrée aux 5 jours de colloque + hébergement en pension complète
Tarif 2	14/09/2026 - 30/11/2026	chercheurs et enseignants/chercheurs permanents (early bird)	610,00 €	10%	671,00 €	entrée aux 5 jours de colloque + hébergement en pension complète
Tarif 3	01/12/2026 - 31/01/2027	doctorants et postdoctorants (normal)	480,00 €	10%	528,00 €	entrée aux 5 jours de colloque + hébergement en pension complète
Tarif 4	01/12/2026 - 31/01/2027	chercheurs et enseignants/chercheurs permanents (normal)	640,00 €	10%	704,00 €	entrée aux 5 jours de colloque + hébergement en pension complète
Tarif 5	01/02/2027 - 14/03/2027	doctorants et postdoctorants (late bird)	550,00 €	10%	605,00 €	entrée aux 5 jours de colloque + hébergement en pension complète
Tarif 6	01/02/2027 - 14/03/2027	chercheurs et enseignants/chercheurs permanents (late bird)	710,00 €	10%	781,00 €	entrée aux 5 jours de colloque + hébergement en pension complète

* : Taux en vigueur au moment de la facturation.

Article 2. Annulation

En cas de non présentation du congressiste, de non notification mais également pour toute annulation d'inscription (qui doit être notifiée par e-mail à l'adresse elena.berardini@u-bordeaux.fr), il ne sera procédé à aucun remboursement sauf cas de force majeure. Les cas de force majeure sont les suivants : hospitalisation, accident grave, décès du congressiste, de son conjoint ou concubin, ses ascendants ou descendants, frères et sœurs, gendres et brus, incendie, explosion, vol, dégâts des eaux ou événement naturel entraînant des dommages importants au domicile du congressiste survenant avant son départ et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre ou dans sa résidence secondaire ou entreprise lui appartenant et dirigée par le congressiste....

En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais restent dus.

Article 3. Publicité

La présente décision sera transmise au Recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4. Exécution

La direction générale des services et l'agence comptable sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2026

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

